

CAP Conducteur agent d'accueil en autobus et en autocar (C4A)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFA ACADEMIQUE DE POITIERS
CFA Académique de Poitiers
05.49.39.62.22
cfa.acad@ac-poitiers.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Conditions d'accès :

Avoir entre 16 et 29 ans révolu.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Ce CAP permet d'acquérir les connaissances et les compétences pour conduire des autobus, des autocars et transporter en toute sécurité les passagers lors de déplacements réguliers, occasionnels. L'élève apprend à organiser, à respecter toutes les étapes du transport de voyageurs depuis le début de la prise de service : contrôle de l'état du véhicule, préparation de l'itinéraire, de la caisse, des titres de transport jusqu'à la fin : nettoyage et inspection du véhicule, renseignement des registres... La formation porte sur l'apprentissage du code de la route, des spécificités de circulation de transport de voyageurs. Ce CAP forme à la conduite d'un véhicule de transport (catégorie D) dans toutes les situations (tunnel, passage à niveau, conduite en montagne...). L'élève est formé à utiliser et à programmer les outils numériques d'aide à la conduite, d'enregistrement des activités et de la vitesse (tachygraphe) et les outils numériques d'aide à l'information des voyageurs. Il apprend le fonctionnement du véhicule afin de pouvoir repérer et gérer les pannes. L'enseignement porte aussi sur la gestion de caisse et les types de paiement, les contrats types spécifiques au transport de voyageurs, la prise en charge des passagers à mobilité réduite ou en situation de handicap, les postures et manières de communiquer lors de circonstances particulières d'accueil, de contrôle des titres de transport, d'incident. L'obtention de la carte de qualification de conducteur (CQC) délivré par le ministère chargé des transports est indispensable pour accéder à la profession réglementée de conducteur routier de voyageurs. La délivrance de la CQC dans le cadre du CAP ne sera possible que pour les élèves de la voie scolaire. Le titulaire du CAP Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar peut exercer son métier en milieu urbain ou rural, dans des entreprises de transport routier de voyageurs, de tourisme (local, régional, national, ou international), transport scolaire, de transport guidé (conducteur de tramway ou conducteur de métro).

Contenu et modalités d'organisation

Pôle 1 Déroulement d'une opération de transport A1.1 Mise en œuvre de la mission de transport A1.2 Clôture de l'opération de transport Pôle 2 Conduite - Sécurité A2.1 Conduite en sécurité, de manière rationnelle et mise en œuvre des procédures d'incident et d'accident Pôle 3 Gestion de la relation client A3.1 Prise en charge du client A3.2 Traitement de l'information liée au service A3.3 Suivi et fidélisation du client

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

Validation(s) Visée(s)

CAP conducteur agent d'accueil en autobus et autocar - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00425497	du 01/09/2024 au 30/06/2025	Soyaux (16)	LYCÉE DES MÉTIERS JEAN ALBERT GREGOIRE		Non éligible	
00535068	du 01/09/2025 au 30/06/2026	Soyaux (16)	LYCÉE DES MÉTIERS JEAN ALBERT GREGOIRE		Non éligible	